

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2024/036**

L'an deux mille vingt-quatre,  
le 03 juin à vingt heures trente minutes,  
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 29 mai  
2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la  
présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Nombre de Membres  
en exercice : 23  
Nombre de Membres  
présents : 12

Présents :  
Mmes Katia PELTIER, Patricia HULAK, Catherine LACOUX, Aline  
VIOLANTE, Mireille de la CROMPE et Christine SACRISTAIN.

Ms Janick ALARY, Marc MIOT, Paul-Emile BELLALOUM, Éric  
POUGETOUX, Claude DAMOTTE et Jean-Pierre MARTINEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de suffrages  
Votes : 18  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Pour : 18

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Katia BOIS donne pouvoir à Mme Patricia HULAK  
Mme Carol PASQUET donne pouvoir à Mme Aline VIOLANTE  
Mme Lucie MAHUTEAU donne pouvoir à Mme Catherine LACOUX  
M. Johnny GAUTRON donne pouvoir à Mme Christine SACRISTAIN  
M. Claude ABLITZER donne pouvoir à M. Janick ALARY  
M. Rodolphe GODIN donne pouvoir à M. Marc MIOT

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

Mme Marie-Laure THEPENIER  
M. Nicolas PALACH  
M. Martial AUGER  
Mme Brigitte ROY  
Mme Olivia COTTEY

Mme Christine SACRISTAIN est nommée secrétaire de séance.

---

**Adoption des tarifs de restauration scolaire applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

Madame Catherine LACOUX, Conseillère municipale déléguée à la transition verte et à la  
restauration scolaire expose à l'Assemblée la nécessité de revoir la politique tarifaire de la

restauration scolaire à compter de la rentrée 2024-2025 en raison de l'évolution du coût de ce service touché à la fois par l'inflation des denrées alimentaires, des coûts énergétiques et la revalorisation du point d'indice, impactant la masse salariale.

Il est rappelé par ailleurs que la commune maintient sa politique volontariste, dans le cadre de la loi EGALIM avec le respect des proportions de produits bio et labellisés et son soutien à sa politique d'achat en circuit court.

Entendu les éléments présentés par le rapporteur, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

**ADOpte** les tarifs suivants pour le restaurant scolaire, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

Libellé par type de repas	<i>coût unitaire repas année scolaire 2023- 2024</i>	<b>coût unitaire repas à compter du 01.09.2024</b>
tarif pour 1 enfant fréquentant le restaurant scolaire	3,90 €	4,00 €
tarif pour 2 enfants fréquentant le restaurant scolaire	3,60 €	3,70 €
tarif pour 3 enfants fréquentant le restaurant scolaire (famille nombreuse et PAI)	3,00 €	3,10 €
tarif exceptionnel*	4,00 €	4,10 €
tarif adulte	4,00 €	4,10 €
*tarif exceptionnel applicable pour enfants non inscrits, besoin ponctuel		

<b>ACTE EXECUTOIRE</b>	
Transmis au représentant de l'Etat le	09 / 06 / 2024
Reçu par le représentant de l'Etat le	09 / 06 / 2024
Publié le	09 / 06 / 2024

Pour extrait certifié conforme,  
Azay-sur-Cher, le 09/06/ 2024



Le Maire

Janick ALARY